

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 673**24 août 2001****SOMMAIRE**

A.C.S.P., Association Professionnelle du Cadre Supérieur de la Police Grand-Ducale A.s.b.l., Luxembourg	32259	Chemical Overseas S.A., Luxembourg	32269
Ardi Immo, Sicav, Luxembourg	32262	Chempro, S.à r.l., Bridel	32270
B.S.A. International S.A., Luxembourg	32265	Chen Ling S.A., Strassen	32270
Backes Electricité, S.à r.l., Mertert	32262	CLT-UFA S.A., Luxembourg	32270
Baldassarri, S.à r.l., Foetz	32262	CLT-UFA S.A., Luxembourg	32274
Banco Mercantil de São Paulo International S.A., Luxembourg	32263	CM Transports, S.à r.l., Pétange	32275
Banco Mercantil de São Paulo International S.A., Luxembourg	32263	Coiffure Nosbusch, S.à r.l., Luxembourg	32276
Banco Mercantil de São Paulo International S.A., Luxembourg	32263	Comptaplus, Société Civile, Hagen	32276
Bimpex S.A., Remich	32264	Cortina Holding S.A., Luxembourg	32277
Biotop, S.à r.l., Luxembourg	32264	Cosec, S.à r.l., Luxembourg	32277
Biscay Holding S.A., Luxembourg	32264	Cyrus Invest, S.à r.l., Luxembourg	32275
Borgeck S.A., Wellenstein	32265	D'Wullkescht, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32279
Boucherie-Charcuterie Eisleicker Bau'Ren Hamen, Bilsdorf	32297	Daco, S.à r.l., Luxembourg	32277
Boulangerie-Pâtisserie Paul Guirsch, S.à r.l., Bascharage	32265	Daulux S.A. Internationale Transport & Spedition, Luxembourg	32262
Brasserie «La Frégate» Chouchane, S.à r.l., Luxembourg	32275	De Beiermann, S.à r.l., Clemency	32277
BT Transport S.A., Remich	32265	Diambra S.A., Luxembourg	32277
BTA Bautechnik A.G., Luxembourg-Kirchberg	32266	Diamond Re S.A., Luxembourg	32265
C.B.C.I. S.A., Differdange	32268	Digital Television Services S.A., Luxembourg	32278
C.B.C.I. S.A., Differdange	32269	Dilenia Invest S.A., Luxembourg	32278
C.O.H. S.A., Luxembourg	32275	Doris Fuhr Speditions, GmbH, Wasserbillig	32278
C.O.H. S.A., Luxembourg	32275	DPL (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32279
Cabri Luxembourg, S.à r.l., Blaschette	32266	Duxbury Investment S.A.H.	32280
Café Academica, S.à r.l., Everlange	32266	Duxbury Investment S.A.H.	32280
Café Bel Canto, S.à r.l., Everlange	32266	E & T Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32303
Café Sportif Rodange, S.à r.l., Rodange	32267	E.D.P. S.A., Electronic Data Processing, Olm	32299
Calindi Finance S.A., Luxembourg	32267	ECOFIMA, Environmental Concepts & Financing Management S.A., Luxembourg	32280
Capag S.A., Luxembourg	32267	ECRE, Electronic Contractors Real Estate Europe S.A., Luxembourg-Kirchberg	32295
Carré Blanc S.A., Luxembourg	32268	Ecolgy Center International S.A. Holding, Luxembourg	32295
Centre de Coiffure Paola, S.à r.l., Strassen	32268	Ecotrade S.A., Luxembourg	32295
Ceram Marketing, S.à r.l., Pétange	32269	Eifan Financial Consulting S.A., Luxembourg	32296
Chaud Froid, S.à r.l., Muensbach	32269	ELITT, Entreprise Luxembourgeoise d'Intérim Tous Travaux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32299
Chemical Overseas S.A., Luxembourg	32269	Electricité Générale Lang, S.à r.l., Luxembourg	32297
		Electricité Stajnar, S.à r.l., Luxembourg	32297
		Electronic Data Processing S.A., Olm	32299
		Elna S.A., Luxembourg	32300

Elna S.A., Luxembourg.....	32300	Fidi S.A.H., Luxembourg	32297
Emea Software Distribution S.A., Strassen	32302	Financial Distribution Services (Holdings) S.A., Luxembourg	32303
Entreprise de Constructions Felten René, S.à r.l., Lamadelaine	32258	Financial Distribution Services (Holdings) S.A., Luxembourg	32303
Epicerie la Provence, S.à r.l., Luxembourg.....	32302	Financière Concorde S.A., Luxembourg.....	32267
Equindus, S.à r.l., Rodange.....	32302	Global Press S.A., Luxembourg.....	32300
Espirito Santo Fashion Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	32296	Global Press S.A., Luxembourg.....	32301
Espirito Santo International Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	32266	Jerba, S.à r.l., Luxembourg.....	32302
Eur Buildings, S.à r.l., Luxembourg.....	32303	Jerba, S.à r.l., Luxembourg.....	32302
Euramyl S.A., Luxembourg	32264	Jerba, S.à r.l., Luxembourg.....	32302
F-Code S.A.H.	32295	NextPharma Technologies S.A., Luxembourg....	32280
F-Code S.A.H., Luxembourg	32295	NextPharma Technologies S.A., Luxembourg....	32291
F.F.E.C. S.A., Foncière Financière Européenne de Courtages, Pétange	32304	NextPharma Technologies S.A., Luxembourg....	32294
False Prophets, S.à r.l., Luxembourg	32276	O Sole Mio, S.à r.l., Pétange.....	32258
Fashion's Trading S.A., Livange.....	32298	Palco, S.à r.l., Luxembourg	32258
Fashion's Trading S.A., Livange.....	32298	Papeterie Bei Der Kiirch, S.à r.l., Rodange	32258
Fidi S.A.H., Luxembourg	32297	Reciver S.A., Luxembourg	32279
		Reciver S.A., Luxembourg	32279

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS FELTEN RENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.
R. C. Luxembourg B 52.924.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07879/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

O SOLE MIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 62.281.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(08029/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

PALCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.717.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(08033/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

PAPETERIE BEI DER KIIRCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 41.093.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(08035/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

A.C.S.P., ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU CADRE SUPERIEUR DE LA POLICE GRAND-DUCALE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2957 Luxembourg, 4, rue du Fort Wallis.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Clement Jean L.
Colas Andrée
Diederich Fernand
Donven Dony
Even Patrick
Fehr Thierry
Genson Roland
Hamen Charles
Hirsch Nico
Krettels Christian
Leesch Bob
Lindenlaub René
Lutgen Francis
Milbert Guy
Nettgen Romain
Neuens Jeff
Peters Pascal
Schlantz Jeff
Schmit Joseph
Schrantz Philippe
Schumacher Pascal
Solagna Patrice
Stebens Guy
Waltzing Claude
Weber Thierry
Welter Marc
Zovilé Marc

et tous ceux qui seront ultérieurement reçus comme membres, il a été formé une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts.

I. - Dénomination et Objet

Art. 1^{er}. Il est fondé à Luxembourg une association sans but lucratif du cadre supérieur de la Police Grand-Ducale tel que prévu par la loi.

Art. 2. L'association porte le nom de ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU CADRE SUPERIEUR DE LA POLICE GRAND-DUCALE, abrégé A.C.S.P.

Sa durée est illimitée. Elle a son siège à Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet de:

- a. sauvegarder les intérêts moraux et matériels de ses membres;
- b. contribuer au développement professionnel de ceux-ci;
- c. fortifier et de resserrer entre eux les liens d'amitié et de solidarité.

L'association s'interdit toute activité politique et religieuse.

Art. 4. Sans préjudice des dispositions de l'art. 3, l'A.C.S.P. peut s'associer avec ou s'affilier à d'autres organisations dont l'objet consiste à défendre les intérêts du personnel et de la profession.

II. - Membres

Art. 5. Le nombre des membres est illimitée sans être inférieure à douze.

Art. 6. L'association se compose de:

a) membres effectifs

1. membres actifs du cadre supérieur de la Police Grand-Ducale, y compris les stagiaires;
2. l'inspecteur général de la Police ainsi que les membres de l'inspection générale qui remplissent ou qui ont rempli les conditions prévues sous le paragraphe «a1» du présent article;
3. fonctionnaires ayant obtenu leur démission honorable de leurs fonctions et qui ont fait partie du cadre supérieur de la Police Grand-Ducale ou qui ont fait partie du corps des officiers de la Gendarmerie ou de la Police;
4. les épouses et époux des membres effectifs, décédés;
5. les veuves des officiers de la Police et de la Gendarmerie Grand-Ducale décédés.

b) membres d'honneur.

Les personnes qui bénéficient d'une période de congé sans solde peuvent rester membre de l'association.

Art. 7. Pour être membre d'honneur, il faut être proposé par deux membres et agréé par l'assemblée générale, la proposition étant à adresser au comité. Les membres d'honneur n'ont aucune part à l'administration de l'association et n'ont pas de droit de vote.

Art. 8. La cotisation annuelle ne pourra être supérieure à 25 euros indice 100. Elle sera fixée annuellement par l'assemblée générale.

Les membres d'honneur ne sont pas tenus au paiement d'une cotisation.

Art. 9. Sans préjudice des dispositions de l'art. 6, la qualité de membre se perd;

a. par démission, qui doit être présentée sous forme écrite;

b. lorsque, après un premier délai de trois mois assorti d'un premier rappel écrit, suivi d'un deuxième délai supplémentaire de trois mois assorti d'un deuxième et dernier rappel transmis par lettre recommandée, un membre n'aura pas payé sa cotisation dans un mois après l'envoi de la lettre recommandée précitée;

c. par exclusion pour contravention intentionnelle aux intérêts de la profession et/ou de l'association ou pour avoir adopté un comportement ou avoir accompli des actes incompatibles avec la déontologie de la profession. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale, conformément à la loi, le membre ayant été préalablement invité par le comité à fournir ses explications à l'assemblée générale;

d. en cas de perte de la qualité de membre ou de stagiaire du cadre supérieur de la Police Grand-Ducale.

Art. 10. Le membre démissionnaire ou exclu ne pourra pas réclamer le remboursement des cotisations versées par lui. Il n'a aucun droit sur le fonds social de l'association; il en sera de même pour les héritiers des membres décédés.

III. - Administration

Art. 11. L'association est dirigée par un comité. Le comité comprend:

- un (1) président,
- un (1) vice-président,
- un (1) secrétaire général,
- un (1) trésorier.

Le comité assure la fonction des administrateurs prévus à l'art. 2-7° de la loi du 21 avril 1928.

Le comité se compose au maximum de huit membres qui sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale, à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés. Ils sont élus pour un terme de deux ans.

Le comité élit ensuite en son sein un président à la majorité absolue. Toutefois, si après le second tour aucun membre du comité n'a réussi à obtenir la majorité absolue des voix, l'assemblée générale élit par scrutin secret et à la majorité simple le président parmi les membres du comité posant leur candidature. A défaut de candidature, l'assemblée générale élit par scrutin secret et à la majorité simple le président parmi tous les membres du comité.

Art. 12. Les membres du comité sont élus pour un terme de deux ans. En cas de renouvellement complet du comité, les mandats de la moitié, arrondie au nombre inférieur, des membres du comité prendront fin à la prochaine assemblée générale dans l'ordre qui sera déterminé par un tirage au sort, de telle façon que le renouvellement ait lieu dans les délais fixés ci-dessus. Les membres sortants sont rééligibles. Les nouvelles candidatures doivent parvenir au président avant les élections du comité.

Art. 13. Lorsqu'un membre du comité cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le comité a le droit de le remplacer par un nouveau membre, lequel continuera le mandat de son prédécesseur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 14. Le comité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

Il représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics.

Il délibère valablement sur les objets portés à son ordre du jour lorsque la majorité de ses membres est présente. En cas de parité des voix celle du président, ou en son absence, celle du vice-président est prépondérante. A l'intérieur du comité, le vote par mandataire est interdit.

Le comité prend les décisions à la majorité absolue des votants présents.

Art. 15. Le comité se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins trois fois par an.

Le président est obligé de convoquer une réunion du comité à la demande de trois de ses membres.

Art. 16. Les signatures de trois membres du comité, dont l'un doit être le président ou bien le secrétaire général, engagent valablement l'association envers les tiers.

Art. 17. Il est tenu procès-verbal de la réunion du comité. Le procès-verbal doit mentionner les noms des membres du comité présents. Chaque PV doit être signé par le président ou le secrétaire général et sera soumis à l'approbation du comité.

Art. 18. Aucune dépense majeure ne pourra être faite sans l'approbation du comité. Cependant, le trésorier pourra effectuer les dépenses en rapport avec le fonctionnement normal de l'association à concurrence de 25 euros indice 100.

Art. 19. Tout membre du comité manquant à trois réunions consécutives peut être exclu du comité.

IV. - L'assemblée générale

Art. 20. L'assemblée générale se compose de tous les associés. Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale moyennant une procuration écrite, datée et signée par un mandataire ayant lui-même le droit de vote.

Art. 21. L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le comité et doit avoir lieu avant le 1^{er} mai de chaque année.

Art. 22. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le comité chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à la suite d'une requête signée et adressée par lettre recommandée au président de l'association par un cinquième au moins des membres de l'association. La requête indiquera le but de la convocation.

Art. 23. Le comité convoque toute assemblée générale par lettre ordinaire adressée à chacun des membres au moins 10 jours à l'avance. Ces convocations mentionnent l'ordre du jour.

Art. 24. Toute proposition signée par un nombre de membres égal au vingtième au moins des membres de l'association doit être portée à l'ordre du jour si elle est portée à la connaissance du comité au moins 14 jours avant l'assemblée générale.

Art. 25. L'assemblée générale:

- a. élit et révoque les membres du comité;
- b. examine les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le budget de l'exercice en cours;
- c. décide de l'exclusion de membres;
- d. modifie les statuts suivant les modalités prévues par la loi;
- e. fixe les cotisations;
- f. nomme annuellement 3 vérificateurs de comptes;
- g. prend toutes les décisions et statue sur toutes les questions qui lui sont soumises.

Art. 26. L'assemblée générale est présidée par le président de l'association ou, en son absence, par le vice-président ou par un des membres du comité dûment mandaté par le président à cet effet. Des représentants des organisations telles qu'énumérées à l'art. 4 peuvent être invités par le comité aux assemblées générales à titre d'observateurs.

Art. 27. L'assemblée générale est constituée, quel que soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents et représentés. La parité de voix équivaut à un rejet.

Art. 28. Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas leur publication au Mémorial, sont consignées sur un registre spécial, signé par tous les membres du comité présents. Toutes les résolutions sont portées à la connaissance des membres par voie écrite.

Art. 29. Pour autant que la matière n'est pas régie par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif entrent en ligne de compte.

V. - Ressources et fonds social

Art. 30. Les ressources de l'association se composent:

- a. des cotisations des membres;
- b. des dons et legs en sa faveur;
- c. du produit d'événements et autres actions organisées par l'association;
- d. des intérêts de fonds placés.

Art. 31. L'année sociale commence le 1^{er} mars et finit le dernier jour du mois de février. Les comptes sont arrêtés le dernier jour du mois de février de chaque année et soumis pour approbation à l'assemblée générale avec le rapport des vérificateurs.

Art. 32. En cas de dissolution de l'association, l'actif sera affecté à une oeuvre philanthropique luxembourgeoise à déterminer par le comité sortant, soumises à l'approbation de l'assemblée générale. Cependant, dans l'hypothèse où l'association est dissoute pour permettre la création d'une ou de plusieurs nouvelle(s) association(s) poursuivant, éventuellement sous une forme juridique différente, un but comparable à celui de l'A.C.S.P. l'actif pourra être transféré à cette/ces nouvelle(s) association(s) d'après des modalités à fixer par l'assemblée générale.

Art. 33. Par dérogation à l'article 11 des présents statuts, le premier comité a été élu par l'assemblée constitutive réunie en vue de la réception du présent acte.

Il sera renouvelé lors de la première assemblée générale. Les personnes composant ce comité pourront déposer leur candidature.

Le comité, se compose comme suit:

Président:	Jean L. Clement.
Vice-président:	Claude Waltzing.
Secrétaire général:	Jeff Neuens.
Trésorier:	Pascal Peters.
Membres:	Dony Donven, Roland Genson, Guy Milbert, Philippe Schrantz,

tous qualifiés et ce acceptant.

Ainsi fait à Luxembourg et signé par tous les membres fondateurs nommément désignés au préambule.

Signé: J. L. Clement, A. Colas, F. Diederich, D. Donven, P. Even, T. Fehr, R. Genson, C. Hamen, N. Hirsch, C. Krettels, B. Leesch, R. Lindenlaub, F. Lutgen, G. Milbert, R. Nettgen, J. Neuens, P. Peters, J. Schlentz, J. Schmit, P. Schrantz, P. Schumacher, P. Solagna, G. Stebens, T. Weber, M. Welter, C. Waltzing, M. Zovilé.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07769A/000/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ARDI IMMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 42.676.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration prise par voie de circulaire le 24 janvier 2001, que le siège social de la Société est transféré en date du 24 janvier 2001 au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07777/008/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BACKES ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert.

R. C. Luxembourg B 37.247.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07783/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BALDASSARRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 6-8, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 35.852.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 22 janvier 2001, vol. 126, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmdange, le 23 janvier 2001.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(07784/620/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

DAULUX S.A. INTERNATIONALE TRANSPORT & SPEDITION, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Luxembourg, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 25.660.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 81, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

* Monsieur Bjarne Nielsen, Spediteur, demeurant à Kolding (DK)

* Madame Jette Nielsen, Direktorin, demeurant à Kolding (DK)

* Madame Lis Andersen, Privatbeamtin, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

* COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société civile, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Signature.

(07838/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 5, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.996.

Délégation de pouvoirs

Dans le cadre des articles 14 et 15 des statuts autorisation est accordée par la présente à:

- Mlle Daniela Do Val,

à signer, conjointement avec MM. João Figueiredo-Filho, José Rodrigues Alves, Peter William Gerrard, Directeur Général, ou M. Robert John Duncan, Directeur tous actes et documents en rapport avec la gestion journalière de la banque.

Cette autorisation est valable pour BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., Luxembourg et la succursale de Londres.

Cette autorisation est valide jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

J. Figueiredo-Filho / P. Gerrard.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 548, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07785/226/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 5, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.996.

Délégation de pouvoirs

Dans le cadre des articles 14 et 15 des statuts, autorisation est accordée par la présente à:

- M. Christopher M. Pengilley, fondé de pouvoir,

- M. Luiz Eduardo Godinho Delgado, fondé de pouvoir,

- M. M. A. Hopgood, fondé de pouvoir, et

- Mme E. Annika Hall, fondé de pouvoir,

à signer, conjointement avec MM. João Figueiredo-Filho, José Rodrigues Alves, Peter William Gerrard, Directeur Général, et Robert John Duncan, Directeur tous actes et documents en rapport avec la gestion journalière de BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., London Branch.

Cette autorisation est valide jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

J. Figueiredo-Filho / P. Gerrard.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 548, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07786/226/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 5, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.996.

Délégation de pouvoirs

Dans le cadre des articles 14 et 15 des statuts, autorisation est accordée par la présente à:

- M. Romain Lenz,

- M. Richard Prommenschenkel,

- M. Søren Møller,

- Mme Emmanuelle Wathier-Viart,

- M. Alexandre Chapelier,

- M. Florencio Muñoz, et

- M. Robin Hayes,

tous fondés de pouvoirs,

à signer, conjointement avec M. João Figueiredo-Filho, M. José Rodrigues Alves, M. Peter William Gerrard, Directeur Général ou M. Robert John Duncan, Directeur tous actes et documents en rapport avec la gestion journalière de la Banque, se situant dans les catégories suivantes:

- les correspondances en général, les contrats de crédits, à l'exception d'autres documents comportant un engagement de la Banque;

- les confirmations des opérations du marché monétaire et des opérations de change;

- les rapports périodiques pour la CSSF, la BCL, l'IBLC, l'administration de l'Emploi et toutes autres autorités luxembourgeoises.

Cette autorisation est valable pour BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., Luxembourg et la succursale de Londres.

Cette autorisation annule et remplace la précédente. Elle est valide jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

J. Figueiredo-Filho / P. Gerrard.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 548, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07787/226/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 13, rue Enz.

R. C. Luxembourg B 69.130.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 8 janvier 2001, vol. 209, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07790/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BIOTOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 23.433.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 22 janvier 2001, vol. 126, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmdange, le 23 janvier 2001.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(07791/620/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BISCAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 46.938.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Signatures.

(07792/779/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

EURAMYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.815.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2001

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Roderick John Burden en tant qu'Administrateur de la société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Jan Hutsebaut, demeurant à B-9300 Aalst, Guido Gezellestraat 91, Administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2003.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour EURAMYL S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07868/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BORGECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wellenstein, 1A, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 41.258.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(07798/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BOULANGERIE-PATISSERIE PAUL GUIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage.
R. C. Luxembourg B 33.599.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07799/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

B.S.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 20.788.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(07800/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BT TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 13, rue Enz.
R. C. Luxembourg B 69.131.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 8 janvier 2001, vol. 209, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07801/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

DIAMOND Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.561.

Conseil d'administration

- * Monsieur Claude Chouraqui, Assureur, demeurant à Paris, 18, rue de Courcelles, France
- * Monsieur Albert Kauffmann, Juriste, demeurant à Genève, 6, boulevard James Fazy, Suisse
- * Monsieur Olivier Zwerner, Administrateur, demeurant à CH-1292 Chambésy, 9, chemin Pré-Cornillons, Suisse
- * Monsieur Jean-Marie Guenot, demeurant à Paris, 5, rue d'Olivet, France
- * Monsieur John Fontaine, demeurant à Lelystad, 12, Golfpark, Pays-Bas.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07841/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BTA BAUTECHNIK AG, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 32.031.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(07802/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CABRI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Blaschette.
R. C. Luxembourg B 16.991.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07805/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CAFE ACADEMICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 1, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 67.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Signature.

(07806/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CAFE BEL CANTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 1, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 5.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Signature.

(07807/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

**ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. E.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 13.091.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mai 2000 que:

- M. José Carlos Cardoso Castella, économiste, avec adresse professionnelle à 62, Rua de Sao Bernardo, 1249-092 Lisbonne, Portugal,

- et M. Roland Cottier, économiste, avec adresse professionnelle au 15, avenue de Montchoisi, 1006 Lausanne, Suisse, ont été nommés aux fonctions de Seniors Managers (directeurs); ils pourront engager la société par leur signature jointe à celle de n'importe quel autre signataire autorisé.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07866/521/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CAFE SPORTIF RODANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 21.696.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07808/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CALINDI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 66.496.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 décembre 2000, que M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg fût élu comme administrateur en remplaçant M^e Jacques Schroeder. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Signatures.

(07809/779/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CAPAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.725.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 septembre 2000

Le Conseil d'Administration de la société anonyme CAPAG réuni à la salle de réunion de FORTIS INTERNATIONAL, 15^{ème} étage, 21, avenue du Boulevard à B-1210 Bruxelles, en date du 22 septembre 2000 a pris la décision de transférer le siège social de la société avec effet à partir du 25 septembre 2000 au 16, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

J. Hansoulle
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07810/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

FINANCIERE CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.320.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 81, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 décembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Signature.

(07884/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CARRE BLANC, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 57.253.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07811/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CENTRE DE COIFFURE PAOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 49.066.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07814/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

C.B.C.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 23, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 74.291.

L'an deux mille un, le douze janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.B.C.I. S.A., avec siège social à L-7446 Lintgen, 1, rue de l'Ecole,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 74.291,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2000, publié au Mémorial C numéro 372 du 24 mai 2000.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Alain Daniel Philippe, conducteur, demeurant à L-7446 Lintgen, 1, rue de l'Ecole.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Pascaline Fradet, secrétaire, demeurant à L-7446 Lintgen, 1, rue de l'Ecole.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Manuel Paulo Veloso Dias, gérant de sociétés, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social à L-4660 Differdange, 23, rue Michel Rodange.

Modification afférente de l'article 3 - 1^{er} alinéa des statuts.

2) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-7446 Lintgen, 1, rue de l'Ecole à L-4660 Differdange, 23, rue Michel Rodange, de sorte que le premier (1^{er}) alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Differdange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. D. Philippe, P. Fradet, Monte, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2001, vol. 866, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2001.

F. Kessler.

(07812/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

C.B.C.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 23, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 74.291.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 12 janvier 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2001.

F. Kessler.

(07813/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CERAM MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 64.645.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07815/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CHAUD FROID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Muensbach.

R. C. Luxembourg B 45.856.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07816/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CHEMICAL OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.610.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Le Conseil d'Administration.

(07817/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CHEMICAL OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.610.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2000 à 16.45 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07818/019/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CHEMPRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.
R. C. Luxembourg B 24.585.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 janvier 2001.

(07819/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CHEN LING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8035 Strassen, 12, Cité Pescher.
R. C. Luxembourg B 41.826.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 janvier 2001.

(07820/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

L'an deux mille un, le seize janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLT-UFA, avec siège social à Luxembourg-Kirchberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.139.

L'Assemblée est ouverte à dix heures et demie sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, avocat, Président du Conseil d'administration, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Lommel, responsable des affaires statutaires et institutionnelles de CLT-UFA, demeurant à Luxembourg, et

comme scrutateur Monsieur Vincent De Dorlodot, Directeur juridique, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - La présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée à ce jour, heure et lieu par des avis contenant l'ordre du jour et insérés dans les journaux suivants:

- a) au Mémorial, Recueil C numéro 914 du 28 décembre 2000, et numéro 10 du 6 janvier 2001;
- b) au Luxemburger Wort: les 28 décembre 2000 et 6 janvier 2001;
- c) au Letzebuenger Journal: les 28 décembre 2000 et 6 janvier 2001;
- d) au Tageblatt: les 28 décembre 2000 et 6 janvier 2001.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

Des lettres missives ont été envoyées à tous les actionnaires en nom en date du 27 décembre 2000.

II. - La présente Assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Abolition des deux catégories d'actions A et B et des fonctions de vice-présidents avec suppression de toutes références statutaires y afférentes.

2. Fixation du nombre des administrateurs à dix membres au moins et à dix-sept au plus avec adaptation de l'article 8.1. des statuts.

3. Abolition de la référence statutaire à un règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration avec suppression de l'article 16.5 des statuts.

4. Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mercredi du mois d'avril à dix heures et demie avec modification de l'article 20 des statuts.

5. Suite aux résolutions à intervenir sur les points précédents de l'ordre du jour, modification des articles des statuts comme suit:

Art. 6. Le texte actuel des points 6.1 et 6.2 est remplacé par le libellé suivant:

6.1. Le capital social est fixé à dix-sept milliards sept cent quinze millions six cent quarante-deux mille (17.715.642.000,-) francs luxembourgeois, représenté par dix-neuf millions trois cent onze mille trois cent soixante-sept (19.311.367) parts sociales, sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.

6. 2. Les droits et obligations de toutes les parts sociales sont égaux.

...

Art. 8. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

La société est administrée par un Conseil d'administration de dix membres au moins et de dix-sept membres au plus, actionnaires ou non, y non compris les représentants des salariés prévus par la loi.

Le Conseil d'administration, comprend, outre le président, au moins trois membres de nationalité luxembourgeoise et résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle, sous réserve de l'application des dispositions légales sur la représentation des salariés.

...

Art. 10. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur, il peut être pourvu provisoirement au remplacement, dans les conditions prévues par la loi.

L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur.

Art. 11. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

11.1. Le Conseil d'administration nomme, parmi ses membres, un président ayant la nationalité luxembourgeoise et résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

11.2. En cas d'empêchement du président, le Conseil d'administration désigne un président de séance.

Art. 12. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

Le Conseil se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur la convocation du président ou, dans les conditions visées à l'article 33 de la loi du 6 mai 1974, du tiers de ses membres.

Art. 13. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

13.1. Sauf en cas de force majeure, il ne peut délibérer en réunion que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Ses décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

13.2. Les administrateurs absents peuvent se faire représenter par un autre administrateur. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par téléconférence ou vidéoconférence, sous réserve de confirmation par écrit.

13.3. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent également prendre leurs décisions par voie de résolutions circulaires sans se réunir physiquement. Les résolutions proposées sont envoyées ou télécommuniquées par écrit à tous les administrateurs et elles sont censées être adoptées en cas de vote affirmatif exprimé à la double majorité prévue à l'alinéa 1^{er} ci-dessus et envoyé au siège de la société, par écrit, soit par voie postale, soit par tout autre moyen de télécommunication par écrit. Le président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, le président de séance en dresse procès-verbal, auquel sont annexées les prises de position reçues de la part des administrateurs, et qui est conservé au siège de la société avec les autres procès-verbaux du Conseil d'administration. Il pourra être procédé de même au sein des comités émanant du Conseil.

Art. 14. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

Les décisions du Conseil prises en réunion sont consignées dans des procès-verbaux conservés au siège de la société et signés par le président du Conseil d'administration ou le président de séance.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront certifiés par le président, ou un mandataire spécial désigné par le Conseil.

...

Art. 16.

...

L'article 16.5 est supprimé.

L'article 16.6 devient l'article 16.5 et prend la teneur suivante:

A l'égard des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit, dans les limites de la gestion journalière, par la ou les personnes déléguées à cette gestion.

Elle est en outre engagée par des mandataires spéciaux dans la limite de leur mandat.

...

Art. 20. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

L'Assemblée générale qui statue sur le bilan et le compte de profits et pertes se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois d'avril, à dix heures et demie dans la commune de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se réunit le premier jour ouvré suivant, à la même heure.

...

Art. 23. La troisième phrase commençant par «En outre, la majorité ...» est supprimée.

Art. 24. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration. En cas d'empêchement du président, l'Assemblée est présidée par l'administrateur désigné par l'Assemblée.

...

Art. 26. A l'alinéa deux, les mots «un vice-président» sont supprimés.

...

6. Acceptation de démissions d'administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs.

III. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et par le notaire instrumentant.

Sur les neuf millions huit cent quarante mille quatre cent trente-trois (9.840.433) parts sociales de catégorie A et les neuf millions quatre cent soixante-dix mille neuf cent trente-quatre (9.470.934) parts sociales de catégorie B représentatives de l'intégralité du capital social, neuf millions sept cent quarante-six mille quatre cent quarante-deux (9.746.442) parts sociales de catégorie A, et neuf millions quatre cent soixante-cinq mille quatre cent vingt et un (9.465.421) parts sociales de catégorie B,

soit plus de la moitié des parts sociales émises et plus de la moitié des parts sociales émises dans chaque catégorie, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée générale extraordinaire.

En application de la loi du 12 mars 1998, les droits de vote attachés à cinquante-sept mille neuf cent trente-neuf (57.939) parts sociales de catégorie A détenues par CLT-UFA à travers une filiale à 100% sont suspendu.

IV. - Le quorum de présence requis par la loi et les statuts est de plus de cinquante (50) pour cent des parts sociales et conformément à l'article 23 des statuts, les décisions à l'ordre du jour requièrent une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) au sein de chacune des deux catégories de parts sociales A et B, dont le vote est, à cette fin, compté séparément, à l'exception du point 6 de l'ordre du jour pour lequel il n'y aura pas de vote séparé par catégories de parts sociales et qui pourra être adopté à la majorité simple des propriétaires des parts sociales présents ou représentés.

V. - En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de l'approbation reçue le 18 décembre 2000 du gouvernement luxembourgeois à l'égard des modifications statutaires proposées.

Il signale en outre à l'Assemblée qu'à l'article 13.3. tel que proposé à ordre du jour, il y a lieu de lire ... «vote affirmatif exprimé à la majorité prévue à l'alinéa 1^{er} ci-dessus».

Enfin l'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abolir les deux catégories d'actions A et B et les fonctions de vice-présidents et de supprimer toutes références statutaires y afférentes.:"

Parts sociales catégorie A:	Parts sociales catégories B:	Parts sociales catégories A et B:
Votes contre: -	Votes contre: -	Votes contre: -
Abstentions: -	Abstentions: -	Abstentions: -
Votes pour: unanimité	Votes pour: unanimité	Votes pour: unanimité

En conséquence, la résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à dix membres au moins et à dix-sept membres au plus et d'adapter l'article 8.1. des statuts.

Parts sociales catégorie A:	Parts sociales catégories B:	Parts sociales catégories A et B:
Votes contre: -	Votes contre: -	Votes contre: -
Abstentions: -	Abstentions: -	Abstentions: -
Votes pour: unanimité	Votes pour: unanimité	Votes pour: unanimité

En conséquence, la résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'abolir la référence statuaire à un règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration et de supprimer l'article 16.5 des statuts.

Parts sociales catégorie A:	Parts sociales catégories B:	Parts sociales catégories A et B:
Votes contre: -	Votes contre: -	Votes contre: -
Abstentions: -	Abstentions: -	Abstentions: -
Votes pour: unanimité	Votes pour: unanimité	Votes pour: unanimité

En conséquence, la résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mercredi du mois d'avril à dix heures et demie et de modifier l'article vingt des statuts.

Parts sociales catégorie A:	Parts sociales catégories B:	Parts sociales catégories A et B:
Votes contre: -	Votes contre: -	Votes contre: -
Abstentions: -	Abstentions: -	Abstentions: -
Votes pour: unanimité	Votes pour: unanimité	Votes pour: unanimité

En conséquence, la résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide d'adapter les articles suivants des statuts:

Art. 6. Le texte actuel des points 6.1. et 6.2. est remplacé par le libellé suivant:

6.1. Le capital social est fixé à dix-sept milliards sept cent quinze millions six cent quarante-deux mille (17.715.642.000,-) francs luxembourgeois représenté par dix-neuf millions trois cent onze mille trois cent soixante-sept (19.311.367) parts sociales, sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.

6.2. Les droits et obligations de toutes les parts sociales sont égaux.

...

Art. 8. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

La société est administrée par un Conseil d'administration de dix membres au moins et de dix-sept membres au plus, actionnaires ou non, y non compris les représentants des salariés prévus par la loi.

Le Conseil d'administration comprend, outre le président, au moins trois membres de nationalité luxembourgeoise et résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle, sous réserve de l'application des dispositions légales sur la représentation des salariés.

...

Art. 10. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur, il peut être pourvu provisoirement au remplacement dans les conditions prévues par la loi.

L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur.

Art. 11. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

11.1. Le Conseil d'administration nomme, parmi ses membres, un président ayant la nationalité luxembourgeoise et résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

11.2. En cas d'empêchement du président, le Conseil d'administration désigne un président de séance.

Art. 12. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

Le Conseil se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur la convocation du président ou, dans les conditions visées à l'article 33 de la loi du 6 mai 1974, du tiers de ses membres.

Art. 13. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

13.1. Sauf en cas de force majeure, il ne peut délibérer en réunion que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Ses décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

13.2. Les administrateurs absents peuvent se faire représenter par un autre administrateur. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par téléconférence ou vidéoconférence, sous réserve de confirmation par écrit.

13.3. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent également prendre leurs décisions par voie de résolutions circulaires sans se réunir physiquement. Les résolutions proposées sont envoyées ou télécommuniquées par écrit à tous les administrateurs et elles sont censées être adoptées en cas de vote affirmatif exprimé à la majorité prévue à l'alinéa 1^{er} ci-dessus et envoyé au siège de la société, par écrit, soit par voie postale, soit par tout autre moyen de télécommunication par un écrit. Le président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, le président de séance en dresse procès-verbal, auquel sont annexées les prises de position reçues de la part des administrateurs, et qui est conservé au siège de la société avec les autres procès-verbaux du Conseil d'administration. Il pourra être procédé de même au sein des comités émanant du Conseil.

Art. 14. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

Les décisions du Conseil prises en réunion sont consignées dans des procès-verbaux conservés au siège de la société et signés par le président du Conseil d'administration ou le président de séance.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront certifiés par le président, ou un mandataire spécial désigné par le Conseil.

...

Art. 16.

...

L'article 16.5 est supprimé.

L'article 16.6 devient l'article 16.5 et prend la teneur suivante:

A l'égard des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit, dans les limites de la gestion journalière, par la ou les personnes déléguées à cette gestion.

Elle est en outre engagée par des mandataires spéciaux dans la limite de leur mandat.

...

Art. 20. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

L'Assemblée générale qui statue sur le bilan et le compte de profits et pertes se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois d'avril, à dix heures et demie dans la commune de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se réunit le premier jour ouvré suivant, à la même heure.

...

Art. 23. La troisième phrase commençant par «En outre, la majorité ...» est supprimée.

Art. 24. Le texte actuel est remplacé par le libellé suivant:

L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration. En cas d'empêchement du président, l'Assemblée est présidée par l'administrateur désigné par l'Assemblée.

...

Art. 26. A l'alinéa deux, les mots «un vice-président» sont supprimés.

...

Parts sociales catégorie A:	Parts sociales catégories B:	Parts sociales catégories A et B:
Votes contre: -	Votes contre: -	Votes contre: -
Abstentions: -	Abstentions: -	Abstentions: -
Votes pour: unanimité	Votes pour: unanimité	Votes pour: unanimité

En conséquence, la résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission de leurs mandats de tous les administrateurs actuels, à l'exception de ceux représentant le personnel en vertu de la loi et à l'exception de:

- Madame Colette Flesch, Député-Européenne, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Gaston Thorn, Avocat, Président du Conseil d'administration, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Raymond Kirsch, Directeur général de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Steinsel;
- Monsieur René Steichen, Avocat, demeurant à Diekirch;
- Monsieur Didier Bellens, Administrateur-Délégué (Chief Executive Officer), avec adresse professionnelle à Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden;
- Monsieur Ewald Walgenbach, Administrateur Directeur Général (Chief Operating Officer), avec adresse professionnelle à Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden;
- Monsieur Bruno Chauvat, Directeur général, avec adresse professionnelle à Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden;

et décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Richard Eyre, Directeur de la Stratégie, du Développement et du Contenu;
- Monsieur Jean-Charles De Keyser, Directeur TV et Radio;
- Monsieur Thomas Rabe, Chief Financial Officer;
- Monsieur Roy Addison, Directeur de la Communication;
- Monsieur Vincent De Dorlodot, Directeur juridique;

tous avec adresse professionnelle à Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden, dont les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Votes contre: -

Abstentions: -

Votes pour: unanimité

En conséquence, la résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Frais - Déclaration

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Thorn, G. Lommel, V. de Dorlodot, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

R. Neuman.

(07822/226/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 6.139.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07823/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BRASSERIE «LA FREGATE» CHOUCANE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 143, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 52.999.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07821/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CM TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 163, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 54.227.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2001, vol. 318, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CM TRANSPORTS, S.à r.l.

Signature

(07824/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

C.O.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.611.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Le Conseil d'Administration.

(07825/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

C.O.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.611.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2000 à 16.30 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07826/019/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CYRUS INVEST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 62.289.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

B. Lannion

Gérant

(07836/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

COIFFURE NOSBUSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.481.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07827/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

COMPTAPLUS, Société Civile.

Siège social: Hagen.

L'an deux mille un, le seize janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

1) Monsieur Paul Diederich, comptable, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de son épouse,

2) Madame Patricia Scholer, infirmière, les deux demeurant ensemble à L-8368 Hagen, 20, an der Laach,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

uniques associés de la société civile COMPTAPLUS, avec siège à Hagen, constituée suivant acte notarié du 31 mai 1994, publié au Mémorial C.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter la mise en liquidation la société civile COMPTAPLUS et la nomination Monsieur Paul Diederich, préqualifié, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2001, vol. 866, fol. 17, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 22 janvier 2001.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(07830/207/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

FALSE PROPHETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 8, rue Sigefroi.

Minutes of the Shareholders' Meeting on January 14, 2001

Present: Steve Flynn, Graham Dew, Hendrik Bekaert.

Witness: Betina Clausen.

It was proposed:

1. that for the purpose of the meeting, Steve Flynn should be appointed Chairman and that Betina Clausen should act in the role of Company Secretary.

2. that Mr Yann Dekik, with immediate effect, should no longer be the Gérant Technique for «Q» café.

3. that Mr Yann Dekik no longer is allowed to bind the company with his signature.

4. that Mr Franck Rioux be appointed as Gérant Technique for «Q» café as the representative of the company.

5. that Mr Franck Rioux, Gérant Technique for the «Q» café should be allowed to bind the company with his signature, provided that it is accompanied by that of two Directors.

Resolved:

The shareholders resolved to accept all proposals contained in points 1 to 5 above.

Signé: S. Flynn, H. Bekaert, G. Dew.

Witnessed: B. Clausen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07876/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

CORTINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 45.950.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Signature.

(07834/779/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

COSEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 89, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 54.039.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07835/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

DACO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 10, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 7.022.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07837/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

DE BEIERMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Clemency.
R. C. Luxembourg B 44.758.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07839/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

DIAMBRA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.644.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 81, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 décembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

(07840/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

**DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. RTL TV S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.002.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue au siège social le 23 janvier 2001

Il résulte des décisions à l'unanimité de l'Assemblée générale des actionnaires de DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A. (anc. RTL TV S.A.) tenue au siège de la société le 23 janvier 2001 que:

- L'Assemblée générale prend acte de la démission comme administrateurs de Messieurs Eric Mauer et Dr. Manfred Kühn et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat en bonne et due forme.

- L'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat comme nouveaux administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Jean-Philippe Boever, résidant au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg et Monsieur Jean-Marie Bourhis résidant au 16, rue des Caves, L-6718 Grevenmacher pour un mandat venant à expiration à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

- Le Conseil d'administration de DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A. (anc. RTL TV S.A.) se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Julien Joseph, Président

Monsieur Jean-Philippe Boever

Monsieur Jean-Marie Bourhis.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07842/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

DILENIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.459.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 462.074,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Signature.

(07843/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

DORIS FUHR SPEDITIONS, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 37c-d, rue de Luxembourg.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend, am zwanzigsten Dezember.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitze zu Mersch.

Ist erschienen:

Frau Doris Fuhr, ohne besonderen Stand, wohnhaft in D-67433 Neustadt an der Weinstrasse, Sauterstrasse, 50.

Die Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DORIS FUHR SPEDITIONS, GmbH, mit Sitz zu Wasserbillig, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 4. Juli 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 503 vom 7. Oktober 1996.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Frau Doris Fuhr, vorgenannt, ist Besitzer sämtlicher Anteile der vorgenannten Gesellschaft DORIS FUHR SPEDITIONS, GmbH geworden.

Infolge der Vereinigung sämtlicher Gesellschaftsanteile der besagten Gesellschaft in einer Hand, hat der alleinige Gesellschafter beschlossen, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

In seiner Eigenschaft als Liquidator erklärt der alleinige Anteilsinhaber ausserdem:

dass er alle Aktiva und Passiva übernehmen wird,

dass er die Begleichung der bekannten und zu diesem Zeitpunkt eventuell noch unbekannt Passiva der Gesellschaft vornimmt, bevor er in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter den Saldo der Aktiva übernehmen kann.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft DORIS FUHR SPEDITIONS, GmbH, vor-
genannt, festgestellt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelö-
sten Gesellschaft in Wasserbillig aufbewahrt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am
Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohn-
ort bekannt, hat der Kompargent mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Fuhr, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2000, vol. 416, fol. 42, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Müller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 9. Januar 2001.

E. Schroeder.

(07844/228/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

DPL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 30.966.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2001 que Madame Connie Clark a
été nommée liquidateur de la société, en remplacement de Monsieur Derek J. Webber, liquidateur empêché.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07845/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

D'WULLKESCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 68.537.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07848/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

RECIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.596.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 8, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

(08067/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

RECIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.596.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 8, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

(08068/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

DUXBURY INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 29.275.

La FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. décide de renoncer avec effet au 20 décembre 2000 à la domiciliation de la société DUXBURY INVESTMENT S.A., société anonyme holding.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07846/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

DUXBURY INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 29.275.

Madame Hedwig Verdoodt et Monsieur Aloyse Scherer ont pris la décision de démissionner avec effet au 20 décembre 2000 comme Administrateur de la société DUXBURY INVESTMENT S.A., société anonyme holding.

La FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. a pris la décision de démissionner avec effet au 20 décembre 2000 comme Commissaire aux Comptes de la société DUBURY INVESTMENT S.A., société anonyme holding.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07847/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ECOFIMA, ENVIRONMENTAL CONCEPTS & FINANCING MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 7. Dezember 2000 von 11.15 bis 11.30 Uhr

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Beschluss

Für die auf eigenen Wunsch aus dem Verwaltungsrat ausgeschiedenen Verwaltungsratsmitglieder Henri Grisius und Guy Hornick werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats bestellt die Herren Dr. Ulrich Wendt, Mathematiker, wohnhaft in D-06179 Langenbogen, und Dr. Uwe Sauermann, Diplomlehrer, wohnhaft in D-06193 Sennewitz. Ihre Amtszeit endet, sofern sie nicht verlängert wird, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung für das Geschäftsjahr 2000/2001.

2. Beschluss

Den ausgeschiedenen Verwaltungsratsmitgliedern wird Entlastung erteilt.

3. Beschluss

Das Finanzierungsprojekt «Business & Umwelt Park Halle» wird genehmigt mit der Massgabe, dass der Verwaltungsrat keinerlei Verpflichtungen im Namen und für Rechnung der Gesellschaft eingehen darf, die nicht in jeder Hinsicht durch die der Gesellschaft unwiderruflich zur Verfügung gestellten Finanzierungsmittel gedeckt sind.

Für die Richtigkeit des Auszugs

G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07849/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

NextPHARMA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.367.

In the year two thousand, on the eighteenth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NextPharma TECHNOLOGIES S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated under the name PharmaTech SERVICES S.A. by a deed of notary Gérard Lecuit, on January 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 383 of May 27, 2000, the articles of which have been amended pursuant to six deeds of the undersigned notary:

- on April 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 722 of October 4, 2000;

- on May 5th 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 747 of October 11, 2000;
- on May 11th 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 804 of November 3, 2000;
- on May 25th 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 829 of November 13, 2000;
- on June 5th 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,
- and on July 17, 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Esther Boers-de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Myriam Schmit, employée privée, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Udange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of 8,002,390.- USD in order to raise it from its present amount of 67,884,650.- USD to 75,887,040.- USD by the issuance of 800,239 new shares with a par value of 10.- USD each, such shares having the same rights and obligations as the already existing shares, and to be subscribed and fully paid-up as follows:

to the extent of 433,454 shares by DLJMB OVERSEAS PARTNERS II, C.V., to be fully paid-up by contribution of 433,454 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 119,700 shares by DLJ OVERSEAS ESC II C.V., to be fully paid-up by contribution of 119,700 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 50,444 shares by DLJMB FUNDING II, INC., to be fully paid-up by contribution of 50,444 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 13,814 shares by DLJ DIVERSIFIED PARTNERS, L.P., to be fully paid-up by contribution of 13,814 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 24,229 shares by DLJ OFFSHORE PARTNERS II, C.V., to be fully paid-up by contribution of 24,229 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 17,262 shares by DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A, C.V., to be fully paid-up by contribution of 17,262 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 18,025 shares by DLJ DIVERSIFIED PARTNERS-A, L.P., to be fully paid-up by contribution of 18,025 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 7,008 shares by DLJ MILLENNIUM PARTNERS, L.P., to be fully paid-up by contribution of 7,008 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 5,884 shares by DLJ FIRST ESC L.P., to be fully paid-up by contribution of 5,884 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 1,946 shares by DLJ EAB PARTNERS, L.P., to be fully paid-up by contribution of 1,946 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 1,367 shares by DLJ MILLENNIUM PARTNERS-A, L.P., to be fully paid-up by contribution of 1,367 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 32,106 shares by Mr Pietro Stefanutti, to be fully paid-up by contribution of 32,106 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 25,000 shares by Mr Michael Fearfield, to be fully paid-up by contribution of 25,000 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

to the extent of 25,000 shares by Mr William Wedlake, to be fully paid-up by contribution of 25,000 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg; and

to the extent of 25,000 shares by Mr Robert Wolfe, to be fully paid-up by contribution of 25,000 shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg.

2. Waiver by the actual shareholders of their preferential subscription rights.

3. Creation of an authorised capital of an amount of five hundred million United States Dollars (500,000,000.- USD) to be divided into fifty million (50,000,000) shares all with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association to be read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seventy-five million eight hundred eighty-seven thousand forty United States Dollars (75,887,040.- USD) represented by seven million five hundred eighty-eight thousand seven hundred four (7,588,704) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

The authorised capital of the corporation is fixed at five hundred million United States Dollars (500,000,000.- USD) to be divided into fifty million (50,000,000) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

The authorised and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on December 14, 2005, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increases in the amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to an issue of shares of the corporation without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically, the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the subscribed capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of subscribed capital, issuing shares and carrying out all such acts and things as are necessary to document the increase in capital and, in particular, to amend in the legally required notarial form, the present article to reflect the capital increase.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered form.

The corporation may to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

5. Amendment of article 10 of the articles of association to be read as follows:

«**Art. 10.** The board of directors may delegate its power for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

Delegation to such a member of the board of directors is subject to a prior authorisation of the general meeting.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for the determined matters to one or more proxy holders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.»

6. Increase of the number of directors to be fixed at eleven.

7. Ratification of the board of directors election of Mr Joseph Carleone, principal, residing in Gold River (California) as director to fill a vacancy.

8. Election of Messrs William John Wedlake, principal, residing in London (Great Britain), and Robert Miotke, principal, residing in Gold River (California), as directors.

9. Authorisation for the board of directors to delegate to one director, or more as the board of directors shall determine, the conduct of the daily management of the corporation.

10. Sundries.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of eight million two thousand three hundred ninety United States Dollars (8,002,390.- USD) in order to raise it from its present amount of sixty-seven million eight hundred eighty-four thousand six hundred fifty United States Dollars (67,884,650.- USD) to seventy-five million eight hundred eighty-seven thousand forty United States Dollars (75,887,040.- USD) by the issuance of eight hundred thousand two hundred thirty-nine (800,239) new shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, such shares having the same rights and obligations as the already existing shares, and to accept to accept that such shares are subscribed and fully paid-up as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared the here after mentioned companies, all here represented by Mrs Esther Boers-de Vries, economic counsel, acting by virtue of fifteen (15) proxies given on December 8, 2000:

- DLJMB OVERSEAS PARTNERS II, C.V., having its registered office at John B. Gorsiraweg Willemstad Curacao (Netherlands Antilles), which declared to subscribe for four hundred thirty-three thousand four hundred fifty-four (433,454) shares and to pay them fully-up by contribution of four hundred thirty-three thousand four hundred fifty-four (433,454) shares, with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- DLJ OVERSEAS ESC II C.V., having its registered office at John B. Gorsiraweg Willemstad Curacao (Netherlands Antilles), which declared to subscribe for one hundred nineteen thousand seven hundred (119,700) shares and to pay

them fully-up by contribution of one hundred nineteen thousand seven hundred (119,700), with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- DLJMB FUNDING II, INC., having its registered office at 277 Park Avenue, New-York, NY 10172 (USA), which declared to subscribe for fifty thousand four hundred forty-four (50,444) shares and to pay them fully up by contribution of fifty thousand four hundred forty-four (50,444) shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- DLJ DIVERSIFIED PARTNERS, L.P., having its registered office at 277 Park Avenue, New-York, NY 10172 (USA), which declared to subscribe for thirteen thousand eight hundred fourteen (13,814) shares and to pay them fully-up by contribution of thirteen thousand eight hundred fourteen (13,814) shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- DLJ OFFSHORE PARTNERS II, C.V., having its registered office at John B. Gorsiraweg Willemstad Curacao (Netherlands Antilles), which declared to subscribe for twenty-four thousand two hundred twenty-nine (24,229) shares and to pay them fully up by contribution in kind of twenty-four thousand two hundred twenty-nine (24,229) shares, with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A, C.V. having its registered office at John B. Gorsiraweg Willemstad Curacao (Netherlands Antilles), which declared to subscribe for seventeen thousand two hundred sixty-two (17,262) shares and to pay them fully-up by contribution in kind of seventeen thousand two hundred sixty-two (17,262) shares, with a par value of 10.- USD each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- DLJ DIVERSIFIED PARTNERS-A, L.P., having its registered office at 277 Park Avenue, New-York, NY 10172 (USA), which declared to subscribe for eighteen thousand twenty-five (18,025) shares and to pay them fully up by contribution of eighteen thousand twenty-five (18,025) shares, with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- DLJ MILLENNIUM PARTNERS, L.P., having its registered office at 277 Park Avenue, New-York, NY 10172 (USA), which declared to subscribe for seven thousand eight (7,008) shares and to pay them fully up by contribution of seven thousand eight (7,008) shares, with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- DLJ FIRST ESC L.P., having its registered office at 277 Park Avenue, New-York, NY 10172 (USA), which declared to subscribe for five thousand eight hundred eighty-four (5,884) and to pay them fully up by contribution of five thousand eight hundred eighty-four (5,884) shares, with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- DLJ EAB PARTNERS, L.P., having its registered office at 277. Park Avenue, New-York, NY 10172 (USA) which declared to subscribe for one thousand nine hundred forty-six (1,946) shares and to pay them fully up by contribution of one thousand nine hundred forty-six (1,946) shares, with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- DLJ MILLENNIUM PARTNERS-A, L.P., having its registered office at 277 Park Avenue, New-York, NY 10172 (USA) which declared to subscribe for one thousand three hundred sixty-seven (1,367) shares and to pay them fully up by contribution of one thousand three hundred sixty-seven (1,367) shares, with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- Mr Pietro Stefanutti, businessman, residing in Monaco, who declared to subscribe for thirty-two thousand one hundred six (32,106) shares and to pay them fully up by contribution of thirty-two thousand one hundred six (32,106) shares, with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- Mr Michael Fearfield, businessman, residing in London, who declared to subscribe for twenty-five thousand (25,000) shares and to pay them fully up by contribution of twenty-five thousand (25,000) shares, with a par value of ten United States (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- Mr William Wedlake, businessman, residing in London, who declared to subscribe for twenty-five thousand (25,000) shares and to pay them fully up by contribution of twenty-five thousand (25,000) shares, with a par value of ten United States (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg;

- Mr Robert Wolfe, businessman, residing in Sacramento, who declared to subscribe for twenty-five thousand (25,000) shares and to pay them fully up by contribution of twenty-five thousand (25,000) shares, with a par value of ten United States (10.- USD) each, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg.

In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915 as amended, the eight hundred thousand two hundred thirty-nine (800,239) contributed shares of Pharmatech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. have been dealt with in a report established by FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg which concludes as follows:

«Conclusion

6.1 On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the 800,239 ordinary shares of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. which is at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued.»

It results furthermore from a certificate issued by a director of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. on December 8, 2000, that:

«DLJMB OVERSEAS PARTNER II, C.V. is the owner of 433,454 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ OVERSEAS ESC II, C.V. is the owner of 119,700 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJMB FUNDING II, Inc. is the owner of 50,444 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

Pietro Stefanutti is the owner of 32,106 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ DIVERSIFIED PARTNERS, L.P. is the owner of 13,814 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

Michael Fearfield is the owner of 25,000 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

William Wedlake is the owner of 25,000 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

Robert Wolfe is the owner of 25,000 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ OFFSHORE PARTNERS II, C.V. is the owner of 24,229 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJMB OVERSEAS PARTNER II-A, C.V. is the owner of 17,262 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ DIVERSIFIED PARTNERS-A, L.P. is the owner of 18,025 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ MILLENNIUM PARTNERS, L.P. is the owner of 7,008 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ FIRST ESC L.P. is the owner of 5,884 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ EAB PARTNERS, L.P. is the owner of 1,946 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ MILLENNIUM PARTNERS-A, L.P. is the owner of 1,367 shares, par value 10.- USD per share, which are to be contributed to NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

such shares are fully paid-up;

the respective person or entity set forth above as the owner of shares of the Company is the person or entity entitled to such shares and such person or entity possesses the power to dispose of such shares;

none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;

There exist no preemption rights, as such are defined under Luxembourg law, nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the constitution of the Company the shares are freely transferable; and

that no further action is required to affect the contribution in kind and transfer to NextPharma TECHNOLOGIES S.A. of the shares of the Company upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.»

The said report and certificate, after having been signed *ne varietur* by the members of the board, the proxy holder of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The general meeting decides to create an authorised capital of an amount of five hundred million United States Dollars (500,000,000.- USD) to be divided into fifty million (50,000,000) shares all with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

Third resolution

As a consequence the general meeting decides to amend article 5 of the articles of association to be read as follows: «**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seventy-five million eight hundred eighty-seven thousand forty United States Dollars (75,887,040.- USD) represented by seven million five hundred eighty-eight thousand seven hundred four (7,588,704) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

The authorised capital of the corporation is fixed at five hundred million United States Dollars (500,000,000.- USD) to be divided into fifty million (50,000,000) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

The authorised and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on December 14, 2005, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital.

Such increases in the amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to an issue of shares of the corporation without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically, the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the subscribed capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of

the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of subscribed capital, issuing shares and carrying out all such acts and things as are necessary to document the increase in capital and, in particular, to amend in the legally required notarial form, the present article to reflect the capital increase.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered form.

The corporation may to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

The authorised capital has been created after the general meeting has taken knowledge of a special report of the board of directors, established pursuant to article 32-3 paragraph 5 of the law on commercial companies.

The said report, after having been signed *ne varietur* by the members of the board, the proxy holder of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend article 10 of the articles of association to be read as follows:

«**Art. 10.** The board of directors may delegate its power for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

Delegation to such a member of the board of directors is subject to a prior authorisation of the general meeting.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for the determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.»

Fifth resolution

The general meeting decides to increase the number of directors to be fixed at eleven.

Sixth resolution

The general meeting decides to ratify the board of directors election of Mr Joseph Carleone, principal, residing in Gold River (California) as director to fill a vacancy.

Seventh resolution

The general meeting decides to appoint Messrs William John Wedlake, principal, residing in London (Great Britain), and Robert Miotke, principal, residing in Gold River (California), as directors.

Eighth resolution

The general meeting decides to authorise the board of directors to delegate to one director, or more as the board of directors shall determine, the conduct of the daily management of the corporation.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in NextPharma TECHNOLOGIES S.A. holding more than 75 %, of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately 250,000.- Luxembourg francs.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NextPharma TECHNOLOGIES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination PharmaTech SERVICES S.A. par acte du notaire Gérard Lecuit en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 383 du 27 mai 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant 6 actes du notaire soussigné en date des:

- 6 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 722 du 4 octobre 2000;
- 5 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 11 octobre 2000;
- 11 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 804 du 3 novembre 2000;
- 25 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 13 novembre 2000;
- 5 juin 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- 17 juillet 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Esther Boers-de Vries, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à Udange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit à concurrence de 8.002.390,- USD, afin de le porter de son montant actuel de 67.884.650,- USD à 75.887.040,- USD, par l'émission de 800.239 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- USD, chacune, ces actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions lui préexistant, à souscrire et à libérer comme suit:

- à concurrence de 433.454 actions par DLJMB OVERSEAS PARTNERS II C.V., à libérer par apports de 433.454 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 119.700 actions par DLJ OVERSEAS ESC II C.V., à libérer par apports de 119.700 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 50.444 actions par DLJMB FUNDING II INC., à libérer par apports de 50.444 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 13.814 actions par DLJ DIVERSIFIED PARTNERS L.P., à libérer par apports de 13.814 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 24.229 actions par DLJ OFFSHORE PARTNERS C.V., à libérer par apports de 24.229 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 17.262 actions par DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A, à libérer par apports de 17.262 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 18.025 actions par DLJ DIVERSIFIED PARTNERS-A L.P., à libérer par apports de 18.025 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 7.008 actions par DLJ MILLENIUM PARTNERS L.P., à libérer par apports de 7.008 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 5.884 actions par DLJ FIRST ESC L.P., à libérer par apports de 5.884 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 1.946 actions par DLJ EAB PARTNERS L.P., à libérer par apports de 1.946 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 1.367 actions par DLJ MILLENIUM PARTNERS-A, L.P., à libérer par apports de 1.367 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 32.106 actions par Monsieur Pietro Stefanutti, à libérer par apports de 32.106 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 25.000 actions par Monsieur Michael Fearfield, à libérer par apports de 25.000 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 25.000 actions par Monsieur William Wedlake, à libérer par apports de 25.000 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- à concurrence de 25.000 actions par Monsieur Robert Wolfe, à libérer par apports de 25.000 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leurs droits de souscription préférentielle.

3. Création d'un capital autorisé d'un montant de cinq cents millions de dollars des Etats-Unis (500.000.000,- USD) qui sera représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quinze millions huit cent quatre-vingt-sept mille quarante dollars des Etats-Unis (75.887.040,- USD) représenté par sept millions cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre (7.588.704) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq cents millions de dollars des Etats-Unis (500.000.000,- USD) à diviser en cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant avec le même quorum que pour une modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, durant une période finissant le 14 décembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, de la façon que le conseil d'administration pourra décider de temps en temps. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission d'actions sans réserver un droit préférentiel de souscription des actions émises aux actionnaires existants.

Plus spécifiquement, le conseil d'administration est autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre apport en espèces ou en nature, par conversion de créances, intégrations de bénéfices mis en réserves ou de toute autre manière et de déterminer l'endroit et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou représentant de la société, ou à toute personne autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir les libérations de toute ou partie du montant du capital souscrit, en émettant des actions et en effectuant tous actes et choses qui seraient nécessaires pour documenter l'augmentation de capital et, en particulier, de modifier sous la forme notariée légalement requise, les présents statuts, pour refléter l'augmentation de capital.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

5. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.»

6. augmentation du nombre d'administrateurs pour le fixer à onze.

7. Ratification de l'élection par le conseil d'administration de Monsieur Joseph Carleone, principal, demeurant à Gold River (Californie) en tant qu'administrateur, afin de pallier à la vacance de ce poste.

8. Election de Messieurs William John Wedlake, principal, demeurant à Londres (Grande-Bretagne) et Robert Miotke, principal, demeurant à Gold River (Californie), en tant qu'administrateurs.

9. Autorisation au conseil d'administration de déléguer à un administrateur, ou plus si le conseil d'administration le décide, la conduite de la gestion journalière de la société.

10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de huit millions deux mille trois cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (8.002.390,- USD), afin de le porter de son montant actuel de soixante-sept millions huit cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante dollars des Etats-Unis (67.884.650,- USD) à soixante-quinze millions huit cent quatre-vingt-sept mille quarante dollars des Etats-Unis (75.887.040,- USD), par l'émission de huit cent mille deux cent trente-neuf (800.239) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions lui préexistant, et d'accepter que ces actions soit souscrites et libérées comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenues les sociétés et personnes physiques ci-après nommées, toutes ici représentées par Madame Esther Boers-de Vries, conseil économique, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de quinze (15) procurations données le 8 décembre 2000:

- DLJMB OVERSEAS PARTNERS II C.V., dont le siège social est établi à John B. Gorsiraweg Willemstad Curacao (Antilles Néerlandaises), laquelle a déclaré souscrire quatre cent trente-trois mille quatre cent cinquante-quatre (433.454) actions et les libérer par apport de quatre cent trente-trois mille quatre cent cinquante-quatre (433.454) actions d'une

valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- DLJ OVERSEAS ESC II C.V. dont le siège social est établi à John B. Gorsiraweg Willemstad Curacao (Antilles Néerlandaises), laquelle a déclaré souscrire cent dix-neuf mille sept cents (119.700) actions et les libérer par apport de cent dix-neuf mille sept cents (119.700) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- DLJMB FUNDING II INC., dont le siège social est établi à 277 Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), laquelle a déclaré souscrire cinquante mille quatre cent quarante-quatre (50.444) actions et les libérer par apport de cinquante mille quatre cent quarante-quatre (50.444) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- DLJ DIVERSIFIED PARTNERS L.P., dont le siège social est établi à 277 Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), laquelle a déclaré souscrire treize mille huit cent quatorze (13.814) actions et les libérer par apport de treize mille huit cent quatorze (13.814) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- DLJ OFFSHORE PARTNERS C.V. dont le siège social est établi à John B. Gorsiraweg Willemstad Curacao (Antilles Néerlandaises), laquelle a déclaré souscrire vingt-quatre mille deux cent vingt-neuf (24.229) actions et les libérer par apport de vingt-quatre mille deux cent vingt-neuf (24.229) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A C.V. dont le siège social est établi à John B. Gorsiraweg Willemstad Curacao (Antilles Néerlandaises), laquelle a déclaré souscrire dix-sept mille deux cent soixante-deux (17.262) actions et les libérer par apport de dix-sept mille deux cent soixante-deux (17.262) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- DLJ DIVERSIFIED PARTNERS-A L.P. dont le siège social est établi à 277 Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), laquelle a déclaré souscrire dix-huit mille vingt-cinq (18.025) actions et les libérer par apport de dix-huit mille vingt-cinq (18.025) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- DLJ MILLENIUM PARTNERS L.P. dont le siège social est établi à 277 Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), laquelle a déclaré souscrire sept mille huit (7.008) actions et les libérer par apport de sept mille huit (7.008) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- DLJ FIRST ESC L.P. dont le siège social est établi à 277 Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), laquelle a déclaré souscrire cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre (5.884) actions et les libérer par apport de cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre (5.884) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- DLJ EAB PARTNERS L.P., dont le siège social est établi à 277 Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), laquelle a déclaré souscrire mille neuf cent quarante-six (1.946) actions et les libérer par apport de mille neuf cent quarante-six (1.946) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- DLJ MILLENIUM PARTNERS-A, L.P. dont le siège social est établi à 277 Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), laquelle a déclaré souscrire mille trois cent soixante-sept (1.367) actions et les libérer par apport de mille trois cent soixante-sept (1.367) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- Monsieur Pietro Stefanutti, homme d'affaires, demeurant à Monaco, lequel a déclaré souscrire trente-deux mille cent six (32.106) actions et les libérer par apport de trente-deux mille cent six (32.106) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- Monsieur Michael Fearfield, homme d'affaires, demeurant à Londres, lequel a déclaré souscrire vingt-cinq mille (25.000) actions et les libérer par apport de vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- Monsieur William Wedlake, homme d'affaires, demeurant à Londres, lequel a déclaré souscrire vingt-cinq mille (25.000) actions et les libérer par apport de vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg;

- Monsieur Robert Wolfe, homme d'affaires, demeurant à Sacramento, homme d'affaires, demeurant à Londres, lequel a déclaré souscrire vingt-cinq mille (25.000) actions et les libérer par apport de vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les huit cent mille deux cent trente-neuf (800.239) actions de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. apportées ont fait l'objet d'un rapport établi par FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., réviseur d'entreprises, dont le siège social est établi à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion:

6.1 On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the 800,239 ordinary shares of PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. which is at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued.»

Il résulte en outre d'un certificat émis par un administrateur de PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., en date du 8 décembre 2000 que:

DLJMB OVERSEAS PARTNER II, C.V. est propriétaire de 433.454 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ OVERSEAS ESC II, C.V. est propriétaire de 119.700 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJMB FUNDING II, INC. est propriétaire de 50.444 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

Pietro Stefanutti est propriétaire de 32.106 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ DIVERSIFIED PARTNERS, L.P. est propriétaire de 13.814 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

Michael Fearfield est propriétaire de 25.000 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

William Wedlake est propriétaire de 25.000 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

Robert Wolfe est propriétaire de 25.000 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ OFFSHORE PARTNERS II, C.V. est propriétaire de 24.229 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJMB OVERSEAS PARTNER II-A, C.V. est propriétaire de 17.262 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ DIVERSIFIED PARTNERS-A, L.P. est propriétaire de 18.025 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ MILLENNIUM PARTNERS, L.P. est propriétaire de 7.008 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ FIRST ESC L.P. est propriétaire de 5.884 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ EAB PARTNERS, L.P. est propriétaire de 1.946 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.;

DLJ MILLENNIUM PARTNERS-A, L.P. est propriétaire de 1.367 actions, d'une valeur nominale de 10,- USD par action, qui doivent être apportées à NextPharma TECHNOLOGIES S.A.

Ces actions sont entièrement libérées.

Les personnes et sociétés renseignées ci-avant comme propriétaires d'actions de la société, sont les seuls ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer; aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions ne fait l'objet d'une saisie.

Il n'existe aucun droit de préemption, au sens de la loi luxembourgeoise, ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs; selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles; qu'aucun acte n'est nécessaire pour effectuer l'apport en nature et le transfert à NextPharma TECHNOLOGIES S.A. des actions, après réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé d'un montant de cinq cents millions de dollars des Etats-Unis (500.000.000,- USD) qui sera représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quinze millions huit cent quatre-vingt-sept mille quarante dollars des Etats-Unis (75.887.040,- USD) représenté par sept millions cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre (7.588.704) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq cents millions de dollars des Etats-Unis (500.000.000,- USD) à diviser en cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant avec le même quorum que pour une modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, durant une période finissant le 14 décembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, de la façon que le conseil d'administration pourra décider de temps en temps. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission d'actions sans réserver un droit préférentiel de souscription des actions émises aux actionnaires existants.

Plus spécifiquement, le conseil d'administration est autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre apport en espèces ou en nature, par conversion de créances, intégrations de bénéfices mis en réserves ou de toute autre manière et de déterminer l'endroit et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou représentant de la société, ou à toute personne autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir les libérations de toute ou partie du montant du capital souscrit, en émettant des actions et en effectuant tous actes et choses qui seraient nécessaires pour documenter l'augmentation de capital et, en particulier, de modifier sous la forme notariée légalement requise, les présents statuts, pour refléter l'augmentation de capital.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Le capital autorisé a été créé après que l'assemblée générale ait pris connaissance d'un rapport spécial du conseil d'administration, établi conformément à l'article 32-3 alinéa 5 de la loi sur les sociétés.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs pour le fixer à onze.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de ratifier l'élection par le conseil d'administration de Monsieur Joseph Carleone, principal, demeurant à Gold River (Californie) en tant qu'administrateur, afin de pallier à la vacance de ce poste.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Messieurs William John Wedlake, principal, demeurant à Londres (Grande-Bretagne) et Robert Miotke, principal, demeurant à Gold River (Californie), en tant qu'administrateurs.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer à un administrateur, ou plus si le conseil d'administration le décide, la conduite de la gestion journalière de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Dans la mesure où il résulte de l'apport en nature que NextPharma TECHNOLOGIES S.A. détient une participation d'au moins 75% des actions émises par PharmaTech SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 250.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Boers-de Vries, M. Schmit G. Maîtrejean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 127S, fol. 71, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2001.

G. Lecuit.

(08012/220/640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

NextPHARMA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2001.

G. Lecuit.

(08013/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

NextPHARMA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.367.

In the year two thousand, on the eighteenth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NextPharma TECHNOLOGIES S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated under the name PharmaTech SERVICES S.A. by a deed of notary Gérard Lecuit, on January 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 383 of May 27, 2000, the articles of which have been amended pursuant to seven deeds of the undersigned notary:

- on April 6, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 722 of October 4, 2000;
- on May 5th 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 747 of October 11, 2000;
- on May 11th 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 804 of November 3, 2000;
- on May 25th 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 829 of November 13, 2000;
- on June 5th, 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
- on July 17, 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
- on December 18, 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Esther Boers-de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Myriam Schmit, employée privée, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Udange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital of NextPharma TECHNOLOGIES S.A. by an amount of DM 6,341,744.- (USD 2,919,910.-) by the issuance of 291,991 new shares with a par value of 10.- USD each, to be subscribed and fully paid-up as follows:

- to the extent of 200,014 shares by Dr. Jörg S. Zillies, to be fully paid-up by contribution of one share of PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, with a value of DM 4,344,095.-, with registered office in Germany;
- to the extent of 21,899 shares by Dr. Hermann Osterwald, to be fully paid-up by contribution of one share of PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, with a value of DM 475,631.-, with registered office in Germany;
- to the extent of 70,078 shares by Mr Manfred Falknowski, to be fully paid-up by contribution of one share of PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, with a value of DM 1,522,018.-, with registered office in Germany.

2. Waiver by the actual shareholders of their preferential subscription rights.

Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

4. Sundries.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of two million nine hundred nineteen thousand nine hundred ten United States Dollars (2,919,910.- USD) in order to raise it from its present amount of seventy-five million eight hundred eighty-seven thousand forty United States Dollars (75,887,040.- USD) to seventy-eight million eight hundred six thousand nine hundred fifty United States Dollars (78,806,950.- USD) by the issuance of two hundred ninety-one thousand nine hundred ninety-one (291,991) new shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, such shares having the same rights and obligations as the already existing shares, and to accept that such shares are subscribed and fully paid-up as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared the here after mentioned persons, all here represented by Mrs Esther Boers-de Vries, economic counsel, acting by virtue of three (3) proxies given on respectively December 11 and 12, 2000:

- Dr. Jörg S. Zillies, company director, residing at Uerentrupweg 12, D-33619 Bielefeld, who declared to subscribe for two hundred thousand fourteen (200,014) shares and to pay them fully-up by contribution of one (1) share, with a par value of fourteen thousand two hundred Euro (14,200.-EUR), of PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, with registered office at Hildebrandstrasse, 12, 37081 Göttingen;

- Mr Manfred Falknowski, company director, residing at Am sportplatz, 20 D-33758 Schloss Holte-Stukenbrock, who declared to subscribe for seventy thousand seventy-eight (70,078) shares and to pay them fully-up by contribution of one (1) share, with a par value of four thousand nine hundred fifty Euro (4,950.- EUR), of PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, with registered office at Hildebrandstrasse, 12, D-37081 Göttingen;

- Dr. Hermann Osterwald, company director, residing at Groner Str. 31, D-37073 Göttingen, who declared to subscribe for twenty-one thousand eight hundred ninety-nine (21,899) shares and to pay them fully-up by contribution of one (1) share, with a par value of one thousand five hundred fifty Euro (1,550.- EUR), of PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, with registered office at Hildebrandstrasse, 12, 37081 Göttingen.

In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915 as amended, the three (3) contributed shares of PHARBIL INDUSTRIES, GmbH have been dealt with in a report established by FIDUCIAIRE BILLON, réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg which concludes as follows:

«Conclusion:

On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the 3 ordinary shares of PHARBIL INDUSTRIES, GmbH which is at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued.»

It results furthermore from a certificate issued by the managing director of PHARBIL INDUSTRIES, GmbH on December 18, 2000, that:

«- Each of Dr. Jörg S. Zillies, Dr. Hermann Osterwald and Mr Manfred Falknowski is the owner of one share of the Company;

- such shares are fully paid-up;

- Dr. Zillies, Dr. Osterwald and Mr Falknowski are the persons solely entitled to such shares and possesses the power to dispose of such shares;

- the shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the shares and the shares are not subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the shares be transferred to him; and

- according to the laws of the Federal Republic of Germany and the constitution of the Company the shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares to NextPharma TECHNOLOGIES S.A. required in the Federal republic of Germany, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.»

The said report and certificate, after having been signed *ne varietur* by the members of the board, the proxy holder of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence general meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association to be read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seventy-eight million eight hundred six thousand nine hundred fifty United States Dollars (78,806,950.- USD) represented by seven million eight hundred thousand eighty and six hundred ninety-five (7,880,695) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

For the purpose of registration, the value of the contribution in kind i.e. 6,341,744.- DEM is estimated to be 130,801,409.- LUF.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately 1,485,000.- Luxembourg francs.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NextPharma TECHNOLOGIES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination PharmaTech SERVICES S.A. par acte du notaire Gérard Lecuit en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 383 du 27 mai 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant 6 actes du notaire soussigné en date des:

- 6 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 722 du 4 octobre 2000;
- 5 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 11 octobre 2000;
- 11 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 804 du 3 novembre 2000;
- 25 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 13 novembre 2000;
- 5 juin 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- 17 juillet 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- 18 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Esther Boers-de Vries, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à Udange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de NextPharma TECHNOLOGIES S.A. à concurrence de DM 6.341.744,- (2.919.910,- USD), par l'émission de 291.991 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- USD chacune, à souscrire et à libérer comme suit:

- à concurrence de 200.014 actions par Monsieur Jörg S. Zillies, à libérer par apport d'une (1) part sociale de PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, d'une valeur de DM 4.344.095,-, ayant son siège social en Allemagne;
- à concurrence de 21.899 actions par Monsieur Hermann Osterwald, à libérer par apport d'une (1) part sociale de PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, d'une valeur de DM 475.631,- ayant son siège social en Allemagne;
- à concurrence de 70.078 actions par Monsieur Manfred Falknowski, à libérer par apport d'une (1) part sociale de PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, d'une valeur de DM 1.522.018,- ayant son siège social en Allemagne.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de deux millions neuf cent dix-neuf mille neuf cent dix dollars des Etats-Unis (2.919.910,- USD), afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze millions huit cent quatre-vingt-sept mille quarante dollars des Etats-Unis (75.887.040,- USD) à soixante-dix-huit millions huit cent six mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis (78.806.950,- USD), par l'émission de deux cent quatre vingt onze mille neuf cent quatre vingt onze (291.991) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD), ces actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions lui préexistant, et d'accepter que ces actions soit souscrites et libérées comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenues les personnes physiques ci-après nommées, toutes ici représentées par Madame Esther Boers-de Vries, conseil économique, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de procurations données respectivement les 11 et 12 décembre 2000:

- Dr. Jörg S. Zillies, administrateur de sociétés, demeurant à Uerentrupweg 12, D-33619 Bielefeld, lequel a déclaré souscrire deux cent mille quatorze (200.014) actions et les libérer par apport d'une part sociale d'une valeur nominale de quatorze mille deux cents euros (14.200,- EUR) de PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, dont le siège social est établi à Hildebrandstrasse, 12, D-37081 Göttingen;

- Monsieur Manfred Falknowski, administrateur de sociétés, demeurant à Am Sportplatz, 20 33758 Schloss Holte-Stukenbrock, lequel a déclaré souscrire soixante-dix mille soixante-dix-huit (70.078) actions et les libérer par apport d'une part sociale d'une valeur nominale de quatre mille neuf cent cinquante euros (4.950,- EUR) de PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, dont le siège social est établi à Hildebrandstrasse, 12, D-37081 Göttingen;

- Dr. Hermann Osterwald, administrateur de sociétés, demeurant à Groner Str. 31, D-37073 Göttingen, lequel a déclaré souscrire vingt et un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (21.899) actions et les libérer par apport d'une part so-

ciale d'une valeur nominale de mille cinq cent cinquante euros (1.550,- EUR) de PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, dont le siège social est établi à Hildebrandstrasse, 12, D-37081 Göttingen.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les trois (3) parts sociales de PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, apportées ont fait l'objet d'un rapport établi par FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., réviseur d'entreprises, dont le siège social est établi à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion:

On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the 3 ordinary shares of PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, which is at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued.»

Il résulte en outre d'un certificat émis par le gérant de PHARBIL INDUSTRIES, GmbH, daté du 18 décembre 2000 que:

«Monsieur Jörg S. Zillies, Monsieur Hermann Osterwald et Monsieur Manfred Falkowski sont chacun propriétaires d'une part sociale de la société.

Ces parts sociales entièrement libérées;

Monsieur Jörg S. Zillies, Dr Hermann Osterwald et Monsieur Manfred Falkowski sont les seuls ayants droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales ne fait l'objet d'une saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption, ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi allemande et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises en République Fédérale d'Allemagne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.»

Lesdits rapport et certificat, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-dix-huit millions huit cent six mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis (78.806.950,- USD) représenté par sept millions huit cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-quinze (7.880.695) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur de l'apport en nature, soit 6.341.744,- DEM, est estimée à 130.801.409,- LUF.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.485.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Boers-de Vries, M. Schmit, G. Maîtrejean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 127S, fol. 71, case 10. – Reçu 1.313.729 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2001.

G. Lecuit.

(08014/220/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

NextPHARMA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2001.

G. Lecuit.

(08015/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ECOLOGY CENTER INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 69, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07850/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ECOTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.186.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Le Conseil d'Administration.

(07851/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ECRE, ELECTRONIC CONTRACTORS REAL ESTATE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 53.732.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(07852/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

F-CODE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.720.

Madame Hedwig Verdoodt, Monsieur Aloyse Scherer et Monsieur Enzo Liotino ont pris la décision de démissionner avec effet au 20 décembre 2000 comme Administrateur de la société F-CODE S.A.H.

La FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. a pris la décision de démissionner avec effet au 20 décembre 2000 comme Commissaire aux Comptes de la société.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07872/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

F-CODE S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 28.720.

La FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. décide de renoncer avec effet au 20 décembre 2000 à la domiciliation de la société F-CODE S.A.H.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07873/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 43.972.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2000 à 10.00 heures

Sont nommés:

Président: Monsieur Anthony J. Nightingale

Scrutateur: Monsieur Fabrice Chinetti

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncés pour autant que besoin est à toute publication vu l'urgence de la situation.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

1) Démissions

2) Décharge aux administrateurs

3) Nominations

4) Modification des règles de signatures bancaires

Après avoir délibéré l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Démissions

Le conseil accepte les démissions de Monsieur Emmanuel Wolf et Monsieur Vincent J. Derudder.

2) Décharge aux administrateurs

Décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.

3) Nominations

Le conseil procède à l'élection de deux nouveaux administrateurs. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Michael Lodhi, de nationalité anglaise, né à Chatham, Royaume-Uni le 20 octobre 1958, demeurant à L-7305 Muellendorf, 5, rue de l'Alzette.

- Mme Christine Picco, de nationalité italienne, né à Luxembourg le 21 septembre 1970, demeurant à L-2521 Luxembourg, 43, rue Demy Schlechter.

Qui acceptent.

Le mandat des administrateurs est gratuit.

4) Modifications des règles de signature

Le conseil décide de modifier la règle de signature sur le compte ouvert auprès du CREDIT EUROPEEN, numéro 312-103 ainsi que sur le compte ouvert auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, numéro 30-580700-92, 30-580700-97-1 et 30580700-10-3.

Avec effet immédiat la délégation de signature de Monsieur Wolf et de Monsieur Derudder est annulée et le compte fonctionnera sous la signature conjointe, deux à deux comme suit:

Monsieur Anthony J. Nightingale avec Monsieur Michael Lodhi ou avec Monsieur Fabrice Chinetti ou avec Madame Christine Picco.

N'ayant pas d'autres points à l'ordre du jour, la réunion se termine à 10.30 heures.

A. J. Nightingale / F. Chinetti

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07853/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ESPIRITO SANTO FASHION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 66.378.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 janvier 2001 que Monsieur Alexandre Cadosch a démissionné de ses fonctions d'administrateur et a été remplacé par Monsieur Olivier Savary, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 15, avenue de Montchoisi, CH-1006 Lausanne, avec effet au 31 août 2000.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07865/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE EISLEICKER BAU'REN HAMEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8811 Bilsdorf, 42, rue Abbé Neuens.

R. C. Luxembourg B 4.190.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07854/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ELECTRICITE GENERALE LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 170, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 45.920.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(07855/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ELECTRICITE STAJNAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 289, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 25.411.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 22 janvier 2001, vol. 126, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmdange, le 23 janvier 2001.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(07856/620/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

FIDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 13.890.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(07880/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

FIDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 13.890.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2000 à 11.00 heures

L'assemblée a ratifié la nomination par le Conseil d'Administration du 27 mars 2000 de Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédée. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée de 2006 le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes sortants.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07881/560/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

FASHION'S TRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. FASHION'S CONSULTING S.A.).
 Siège social: L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «le 2000».
 R. C. Luxembourg B 76.674.

L'an deux mille un, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASHION'S CONSULTING S.A., avec siège social à L-3378 Livange, Z.I. centre d'Affaires «le 2000», constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2000, numéro 996 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement;

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale et de l'article premier des statuts, et

2.- Modification de l'objet social de la société et de l'article quatre des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décider de modifier la dénomination sociale de la société et de donner à l'article premier des statuts, la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FASHION'S TRADING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décider de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article quatre des statuts de la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la création, la promotion, la vente de produits de luxe en maroquinerie, parfumerie, accessoires de mode et cadeaux.

La société pourra en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-huit mille (28.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: J.-P. Cambier, B. Siret, C. Charpy, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2001, vol. 866, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2001.

N. Muller.

(07877/224/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

FASHION'S TRADING S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «le 2000».
 R. C. Luxembourg B 76.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07878/224/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

**ELITT, ENTREPRISE LUXEMBOURGEOISE D'INTERIM TOUS TRAVAUX,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 24, rue Xavier Brasseur.
R. C. Luxembourg B 49.544.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07859/508/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ELECTRONIC DATA PROCESSING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8323 Olm, 41, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 43.558.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 janvier 2001.

(07857/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

E.D.P. S.A., ELECTRONIC DATA PROCESSING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8323 Olm, 41, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 43.558.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire relative aux comptes annuels 1999, Assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social de la société le 22 décembre 2000 à 10.00 heures

Première résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. La FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. reprendra et poursuivra le mandat de son prédécesseur à partir de décembre 1999.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend connaissance que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide à l'unanimité de renommer ces mêmes administrateurs et commissaires aux comptes pour 6 ans.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration se compose de

M. Jean-Marc Bertinchamp, domicilié 41, avenue Grand-Duc Jean à L-8323 Olm;

Mme Jacqueline Bertinchamp-Romain, domiciliée 15A, rue de Goetzingen à L-Goebange;

M. André Bertinchamp, domicilié 15A, rue de Goetzingen à L-Goebange.

Le commissaire aux comptes reste la FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. domicilié au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale de 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'ancienne valeur nominale des actions.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital de la société, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en Euro au taux de 1 Euro=40,3399 LUF, avec effet au premier janvier 2001, de telle sorte que le capital social de la société est de trente mille neuf cent quatre-vingt six virgule soixante neuf, divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de treize virgule trente et un (13,31) euros par prélèvement sur les réserves, de telle sorte que le capital de la société est désormais fixé à cent mille (31.000) euros, divisé en (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions à trente et un euros (31,-) euros chacune.

Neuvième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts se trouvent modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, divisé en mille (1.000) actions de trente et un (31) euros, entièrement libérées en espèces.»

Strassen, le 18 janvier 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07858/578/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ELNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.785.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Le Conseil d'Administration.

(07860/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ELNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.785.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 février 2000 à 10.00 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07861/019/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

GLOBAL PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.646.

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL PRESS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 23 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 895 du 26 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Delphine Tempe, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Stéphane Hadet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) pour le porter de quarante-neuf mille cinq cents euros (49.500,- EUR) à cinq cent quarante-neuf mille cinq cents euros (549.500,- EUR) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par CORPORATE FINANCE BUSINESS LIMITED et libération entière des cinq mille (5.000) actions nouvelles par la conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible détenue par ladite société envers GLOBAL PRESS S.A. d'un montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR).

4. Changement subséquent de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante-neuf mille cinq cents euros (549.500,- EUR) représenté par cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze (5.495) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) pour le porter de quarante-neuf mille cinq cents euros (49.500,- EUR) à cinq cent quarante-neuf mille cinq cents euros (549.500,- EUR) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription par CORPORATE FINANCE BUSINESS LIMITED, dont le siège social est établi à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

CORPORATE FINANCE BUSINESS LIMITED, préqualifiée, ici représentée par Maître Stef Oostvogels, prénommé, agissant en vertu d'une procuration générale lui donnée le 30 mars 1999,

laquelle déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle-même à l'encontre de la société, d'un montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par VAN CAUTER, S.à r.l., bureau de Réviseur d'entreprises, dont le siège social est établi à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers, en date du 15 décembre 2000, qui conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport et de la rémunération attribuée en contrepartie. Il s'agit d'une créance certaine liquide et exigible.

Une émission de 5.000 actions nouvelles est justifiée dans le cadre de l'opération.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante-neuf mille cinq cents euros (549.500,- EUR) représenté par cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze (5.495) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à 20.169.950,- LUF.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ 280.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Oostvogels, D. Tempe, S. Hadet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 127S, fol. 71, case 8. – Reçu 201.700 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2001.

G. Lecuit.

(07905/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

GLOBAL PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2001.

G. Lecuit.

(07906/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

EMEA SOFTWARE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.023.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 72, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 janvier 2001.

Signatures.

(07862/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

EPICERIE LA PROVENCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 3, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 68.833.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07863/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

EQUINDUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 56.093.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07864/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

JERBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 50, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 58.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

(07948/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

JERBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 50, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 58.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

(07949/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

JERBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 50, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 58.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

(07947/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

E & T LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.816.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07867/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

EUR BUILDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.179.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

(07869/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

FINANCIAL DISTRIBUTION SERVICES (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 64.316.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Signatures.

(07882/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

FINANCIAL DISTRIBUTION SERVICES (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 64.316.

*Extract from the Minutes of the Annual Ordinary Shareholders' Meeting
held on 8th May 2000 at 14.00 hours*

After due deliberation, the Annual Ordinary Shareholders' Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

Resolved that the Business Report presented by the Board of Directors and the Statutory Auditors' Report are acknowledged and recognised.

Second resolution

Resolved that the annual Accounts as at 31st December 1999 have been approved in the presented version.

Third resolution

Resolved in separate resolutions that for the business year 1999 the Directors and Statutory Auditors be discharged.

Fourth resolution

Resolved that the loss shown in the Balance sheet be carried forward.

Fifth resolution

Resolved that according to Article 100 of the Company Law of 10th August 1915 the Company is to be continued.

Sixth resolution

Resolved that all Directors and the Statutory Auditors be re-appointed their mandates ending on the Annual Ordinary Meeting for the business year 2000.

For the correctness of the extract
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07883/534/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

F.F.E.C. S.A., FONCIERE FINANCIERE EUROPEENNE DE COURTAGES, Société Anonyme.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 70.670.

L'an deux mille un, le neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FONCIERE FINANCIERE EUROPEENNE DE COURTAGES S.A., en abrégé F.F.E.C. S.A., avec siège à Pétange, (R. C. B n° 70.670), constituée suivant acte notarié du 7 juin 1999, publié au Mémorial C n° 725 du 29 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Bergem.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes actions, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme FONCIERE FINANCIERE EUROPEENNE DE COURTAGES S.A., en abrégé F.F.E.C. S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme FONCIERE FINANCIERE EUROPEENNE DE COURTAGES S.A., en abrégé F.F.E.C. S.A.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Pascal Wagner, préqualifié.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

Troisième résolution

Décharge est donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, J. Quintus-Claude, S. Arosio, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2001, vol. 866, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 17 janvier 2001.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(07890/207/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.